

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2014**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil lundi, le 24 novembre 2014, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Son Honneur le Maire, monsieur Jacques Madore, les conseillers suivants :

Benoit Roy	siège 1
Christine Riendeau	siège 2
René Morier	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Édith Rouleau est aussi présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

Après avoir constaté le quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 08.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont été convoqués par monsieur le Maire Jacques Madore;

**ATTENDU QU'** ils sont tous présents

**Résolution 2014-11-253**

Il est proposé par la conseillère Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** tou-te-s les conseiller-ère-s renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

**3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour ci-dessous reproduit.

**Résolution 2014-11-254**

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,  
appuyé par le conseiller René Morier,

D'accepter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire qui est le suivant :

1. Ouverture de la séance par le Maire;
2. Renonciation à l'avis de convocation;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Rénovations de l'Âge d'Or;
5. Matériaux pour le prolongement des égouts;

6. Contrat pour les ordures ménagères;
7. Clôture pour le point d'eau;
8. Période de questions portant uniquement sur les points du présent ordre du jour;
9. Levée de la séance extraordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 4. **RÉNOVATIONS DE L'ÂGE D'OR**

**ATTENDU QUE** la toiture à l'arrière de la salle de l'Âge d'Or coule;

**ATTENDU QUE** des soumissions ont été demandées à différents fournisseurs pour la réparation de la petite toiture à l'arrière de la salle;

**ATTENDU QUE** monsieur Pierre Gagnon a demandé 9 014,03 \$ taxes incluses et EMV constructions de monsieur Éric Mongeau a demandé 8 319,64 \$ taxes incluses;

#### **Résolution 2014-11-255**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

**QUE** la municipalité de Saint-Malo accepte la soumission présentée par EMV constructions de monsieur Éric Mongeau pour le montant de 8 319,64 \$ taxes incluses pour la réparation de la toiture à l'arrière de la salle.

**QUE** la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 5. **MATÉRIAUX POUR LE PROLONGEMENT DES ÉGOUTS**

**ATTENDU QU'** à la résolution 2014-09-193, le Conseil municipal a statué d'acheter les matériaux cette année (2014) afin de réaliser les travaux de prolongement des égouts sur la 253 Sud pendant l'année 2015;

**ATTENDU QU'** un appel d'offres par invitation a été faite pour les matériaux du prolongement des égouts ainsi que les regards;

**ATTENDU QUE** JU Houle Ltée a fait parvenir une soumission de 5 422,72 \$ taxes non incluses et Réal Huot inc. une soumission de 5 407,05 \$ taxes non incluses pour les matériaux du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud;

**ATTENDU QUE** Les produits de Ciment Sherbrooke ont présenté une soumission de 3 662,55 \$ taxes non incluses pour les regards du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud

#### **Résolution 2014-11-256**

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

**QUE** la soumission de Réal Huot inc. est acceptée telle que présentée par le Conseil municipal au montant de 5 407,05 \$ taxes non incluses pour les matériaux du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud.

**QUE** la soumission au montant de 3 662,55 \$ taxes non incluses présentée par Les produits de Ciment Sherbrooke a été acceptée par le Conseil municipal pour les regards du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur la route 253 Sud.

**QUE** la signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sera la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 6. **CONTRAT POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES**

**ATTENDU QU'** une seule soumission a été reçue;

**ATTENDU QUE** Stanley & Dany Taylor Transport a fait parvenir leur soumission pour les collectes des ordures ménagères et des compostables des trois prochaines années;

**ATTENDU QUE** la soumission a été ouverte à la présente séance du Conseil;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la soumission;

### **Résolution 2014-11-257**

il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,  
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la soumission telle que présentée par Stanley & Dany Taylor Transport concernant les 26 cueillettes d'ordures, la cueillette d'objets volumineux et les 19 cueillettes de compostage pour les trois prochaines années soit, 2015 – 2016 – 2017.

**QUE** les signataires pour et au nom de la Municipalité seront le maire et la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 7. **CLÔTURE POUR LE POINT D'EAU DU VILLAGE**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

## 8. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LE POINT DU PRÉSENT ORDRE DU JOUR**

Aucun-e citoyen-ne est présent-e parmi l'assistance.

## 6. **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire déclare la levée de la séance extraordinaire à 19 h 36.

---

Jacques Madore, maire

---

Édith Rouleau, directrice générale et  
secrétaire-trésorière